

Mardi 1^{er} juin 2021

Note aux rédactions

Renouvellement de la couche de roulement sur la RD195A Communes de Hautmont et Neuf-Mesnil

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du lundi 14 juin 2021 et pour une durée de 10 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de renforcement et de la couche de roulement de la chaussée sur la RD195A, reliant Hautmont à Neuf-Mesnil, sur la section comprise entre le giratoire dit « Intermarché » à Hautmont et le giratoire situé à l'intersection formé par avec les rues de Feignies/ Honoré Lespilette et Henri Barbusse à Neuf-Mesnil.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la chaussée et d'améliorer le confort pour les usagers et les riverains.

Organisation des travaux :

Durant les travaux, la circulation sera fermée sur la RD195A, sur la section comprise entre le giratoire dit « Intermarché » à Hautmont et le giratoire situé à l'intersection avec les rues de Feignies, Honoré Lespilette et Henri Barbusse à Neuf-Mesnil.

Une déviation sera mise en place dans le sens Hautmont vers Neuf-Mesnil : depuis le giratoire « Intermarché » à Hautmont, suivre la RD195 en direction de Hautmont (liaison Hautmont-Maubeuge à Hautmont), au giratoire avec la RD95, prendre à droite en direction de Neuf-Mesnil la RD95 avenue Gambetta à Hautmont et rue Jean Jaurès à Neuf-Mesnil), RD107 (rue du Vieux-Mesnil à Neuf-Mesnil), au giratoire avec la RD800, tourner à droite prendre la RD800 (contournement d'Hautmont) en direction de Feignies, jusqu'au giratoire avec la RD405 (giratoire « MCA », rue de Feignies à Neuf-Mesnil) et inversement.

Montant des travaux : 110 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 19 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.